

Une Page d'Histoire

Lors du dernier numéro de l'écho, vous était présentée la retranscription de la lettre du chanoine Hélesbeux. Il proposait de financer la reconstruction de l'église à ses frais. Voici la retranscription de la réponse de la municipalité en date du 18 Juin 1910.

"L'an mil neuf cent dix, le dix huit juin à neuf heures du matin, le conseil municipal de la Bazouges-du-Désert s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr Denoual, Maire. en réunion extraordinaire et par suite de la convocation faite par le maire le 14 courant.

Présents: MM Poirier, Guérin, Pigeon, Piette, Reuzeau, Chapelle, Helleu, Malle, Badiche, Bossard, Morel, Bourdon. et Denoual. maire.

Mr Poirier a été nommé secrétaire.

Mr le président ouvre la séance et donne connaissance au conseil d'une lettre qu'il a reçue de Mr le curé, en date du 2 Juin courant, dans laquelle celui-ci offre de faire à ses frais, la reconstruction soit totale, soit partielle de l'église suivant qu'il paraîtrait plus avantageux de prendre l'un ou l'autre parti, à condition que la commune lui fasse abandon des matériaux de démolition et l'autorise à prendre sur le terrain de l'ancien cimetière qui entoure l'église actuelle, ce qui serait nécessaire pour donner à la construction des dimensions et dispositions convenables.

Comme il est d'extrême importance que l'édifice actuel ne soit pas démoli sans que la reconstruction n'en soit assurée, Mr le curé offre de fournir lui-même à l'aide d'une tierce personne les ressources qui seront données comme nécessaires par son architecte, Mr Regnault, et d'en donner préalablement toutes les garanties à la commune. Il reconnaît d'ailleurs qu'après sa reconstruction, comme auparavant, l'édifice restera propriété de la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, considérant d'une part que l'église actuelle a toujours étroite et insuffisante pour la population et qu'on ne pourrait l'agrandir sans démolir tout ou partie de la nef construite au siècle dernier. Que d'autre part, les parties les plus anciennes de l'église (milieu du XVII^{ème} siècle) sont en très mauvais état, que notamment la charpente et la couverture nécessitent des réparations continuelles, onéreuses pour la Commune, que toutes les verrières menacent ruine ; que si la réfection de la couverture et des fenêtres devenait urgente, cela entraînerait à de grands frais, et, obligerait la commune déjà si imposée, à voter de nouveaux centimes additionnels ; qu'il y a lieu de saisir avec empressement l'occasion qui se présente et qui ne se renouvelera peut-être jamais d'avoir une église à la fois plus commode, plus spacieuse et toute neuve.

Pour tous ces motifs, le conseil accepte avec reconnaissance, la proposition exceptionnellement avantageuse que lui fait Monsieur le curé, prend acte de son offre de justifier des ressources nécessaires. lui abandonne les matériaux de l'ancienne église et l'autorise à prendre pour son agrandissement, le terrain qui sera nécessaire sur l'ancien cimetière, à condition que le nouvel édifice soit comme l'ancien la propriété de la commune et qu'il soit complètement terminé aux frais de Monsieur le curé.

Le conseil prie humblement Monsieur le Préfet de bien vouloir approuver d'urgence la présente délibération afin qu'il puisse être loisible à Monsieur le curé de faire préparer au plus vite les plans de la nouvelle église et de faire amener avant l'hiver une partie des matériaux nécessaires pour commencer les travaux au printemps prochain.

Avis délibéré en séance..."

Appel : Pour développer cette petite Page, je suis à la recherche de tous documents (Photographie, articles de journaux, cartes Postales etc ...) ou témoignages sur l'histoire de la commune. N'hésitez pas à me contacter : B. Bazin 13 rue Langlet : la Bazouge-du-Désert. Tél. : 02.99.97.24.87.